

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2021

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mardi 19 octobre 2021, à 20 h 30, à la salle socio-culturelle sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 11 octobre 2021)

Etaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, COULMIER Paul, LAZAREK Mathieu, LEMAIRE Bernard, LEHERLE Alain, LOISEAU Francis.

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Mme COULMIER Nathalie de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 16 septembre 2021.

Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Lecture du compte-rendu du 16 septembre 2021

SPL XDEMAT → Approbation du rapport de gestion 2020

CAF → Signature d'une Convention Territoriale Globale

SIEM → Effacement de réseaux BT Rue du Midi

CDG51 → Assurance statutaire

Salle socio → Location aux parents d'élèves de l'école de Chaintrix

Éclairage ruelle

Communauté d'Agglo → Remplacement de Valérie COULMIER au sein de 2 commissions

Point sur les dossiers en cours

Questions diverses

SPL XDEMAT > APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION 2020

La commune de Clamanges utilise, pour la dématérialisation, les services de la société SPL-XDEMAT (le conseil a d'ailleurs délibéré en mai pour la répartition du capital social, la commune étant actionnaire de cette société).

Il convient cette fois de délibérer pour approuver le rapport de gestion 2020, établi par le conseil d'administration de la société SPL XDEMAT. Il s'agit là d'une simple formalité administrative mais obligatoire dans le sens où la commune est actionnaire de cette société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le rapport de gestion 2020 du conseil d'administration de la société SPL XDEMAT et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Toujours SPL XDEMAT

La société SPL XDEMAT a développé une application de communication afin de faciliter les infos entre les communes et leurs administrés. Cette application, totalement gratuite, est téléchargeable sur AppleStore ou PlayStore.

Elle se nomme Maelis et est reconnaissable à son logo



La commune de Clamanges a choisi de souscrire à cette application (gratuite pour les administrés et pour les communes actionnaires de SPL XDEMAT). Les habitants de Clamanges qui le souhaitent peuvent télécharger l'application Maelis et pourront recevoir, en temps réel, les actualités de la commune qui seront publiées par la mairie.

CAF > SIGNATURE D'UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Dans l'exercice de ses compétences extra ou périscolaire, la Communauté d'agglomération d'Epernay soutient financièrement des actions en faveur de la jeunesse (ALSH...)

La Convention Territoriale Globale (CTG), vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, à disposition du territoire pour proposer aux familles une offre de services complète et de qualité.

La CTG peut mobiliser tout ou partie des champs d'intervention de la Caf : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale et cadre de vie, accès aux droits, handicap, inclusion numérique.

Il est également à souligner qu'avec la signature de la CTG, la Caf s'engage à contribuer aux financements des services aux familles, initialement non soutenus par un contrat Enfance Jeunesse, sous la forme de "bonus territoire CTG". Cette contribution est conditionnée au maintien des financements de la collectivité aux équipements et services concernés.

La décision du conseil municipal permettra d'entrer dans le champ de la convention signée entre la CAF et l'agglomération d'Epernay, et de pouvoir bénéficier le cas échéant, de concours financiers. Il est proposé au conseil municipal d'approuver

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette convention avec la CAF et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette formalité.

SIEM > EFFACEMENT DE RESEAUX BASSE TENSION RUE DU MIDI

Monsieur le Maire informe que le SIEM a transmis à la mairie le projet et les données financières concernant l'effacement de réseaux BT rue du Midi, mais aussi, entre la convocation et la date du conseil, le projet concernant la rue Nicolas Clémangis.

Pour la rue du Midi, le projet du SIEM comprend à la fois l'effacement du réseau Basse tension, l'effacement du réseau Orange et l'effacement du réseau Eclairage Public, ainsi que le réseau moyenne tension. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 253 600.00 €, il resterait à charge de la commune de Clamanges 103 225.50 €.

Pour la rue Nicolas Clémangis, le projet du SIEM comprend à la fois l'effacement du réseau Basse tension, l'effacement du réseau Orange et l'effacement du réseau Eclairage Public, mais aussi l'effacement d'une partie du réseau moyenne tension. Le montant total estimatif des travaux s'élève à 358 200.00 €, il resterait à charge de la commune de Clamanges 129 316.50 €.

Monsieur le Maire précise que les travaux ne seront pas à réaliser dans l'immédiat mais qu'il convient de prendre pour l'instant les délibérations nécessaires afin de lancer le projet pour les années à venir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les projets estimatifs du SIEM concernant l'effacement des réseaux de la rue du Midi et de la rue Nicolas Clémangis ; donne délégation au SIEM pour les deux projets cités précédemment et autorise Monsieur le Maire à signer les différents documents nécessaires à cette affaire.

CDG 51 > ASSURANCE STATUTAIRE

Les collectivités territoriales assument la charge financière de la protection sociale des agents, (notamment en cas d'accident du travail, de maladie ou encore de congé maternité) en continuant de verser les salaires des agents en incapacité physique.

Elles ont toutefois la possibilité de contracter une assurance statutaire auprès d'un organisme privé afin de se protéger contre les risques financiers inhérents à cette protection sociale, tout en bénéficiant d'avantages en termes de coût et de délai de remboursement.

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leurs personnels affiliés à la CNRACL ou à l'IRCANTEC (loi 84.53 du 26 janvier 1984). Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent des obligations statutaires, il est possible de s'assurer pour ne pas déséquilibrer le budget communal. L'assurance permet à la collectivité de maintenir le service public et de couvrir le coût du remplacement.

Le centre de gestion de la Marne (gestionnaire des ressources humaines de tous les agents publics marnais) propose aux collectivités marnaises un contrat groupe d'assurance statutaire négocié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Centre de gestion de la Marne concernant l'assurance statutaire et autorise Monsieur le Maire à adhérer à cette assurance pour les agents de la commune de Clamanges.

SALLE SOCIO → LOCATION AUX PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE DE CHAINTRIX

L'association des parents d'élèves de l'école de Chaintrix souhaite d'utiliser la salle socio à l'occasion du Loto qu'elle organise en début d'année prochaine.

Au vu de la situation sanitaire qui a entraîné des déficits au sein des associations, et pour donner un petit coup de pouce, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte de mettre à disposition gracieusement la salle socio à l'APE de Chaintrix.

ECLAIRAGE RUELLE

Dans le cadre des travaux d'effacement chaussée du gué, la question de doter le chemin du gué de quelques éclairages, est posée. La proposition est de prévoir deux points lumineux et d'allonger le réseau éclairage public de 30 mètres.

Le conseil juge qu'il serait dommage de ne pas profiter des travaux actuels pour réaliser cette antenne éclairage public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition.

AGGLO D'EPERNAY > REMPLACEMENT

Suite à la démission de Valérie COULMIER de ses fonctions de conseillère municipale et communautaire, il convient de pourvoir à son remplacement au sein des commissions dans lesquelles elle siégeait à la communauté d'agglo d'Epernay.

Faute de candidature, Monsieur le Maire accepte de prendre la place de Madame COULMIER au sein de l'agglo.

POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS

Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - Salle Voillereau

Pour rappel, lors du précédent conseil municipal, les conseillers ont décidé d'être accompagnés par un cabinet spécialisé dans l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage dans le cadre du projet de rénovation de la salle Voillereau.

Ce cabinet a lancé un appel d'offres et a transmis en mairie les premières réponses concernant le repérage d'amiante et plomb avant travaux, ainsi que la mission de contrôle technique et de coordination SPS.

La première entreprise retenue est ADX Entreprise, la mieux-disante, pour le repérage d'amiante et plomb. La seconde est SOCOTEC, pour la mission de contrôle technique et de coordination SPS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte les propositions du cabinet AMO et les entreprises les mieux-disantes retenues ; charge Monsieur le Maire de signer les devis correspondants, de transmettre et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

La Poste > Destruction d'archives

Un commercial de La Poste est venu à la rencontre de Monsieur le Maire pour proposer un service de destruction d'archives.

S'agissant des archives à détruire suite au classement réalisé en 2016, un chiffrage a été demandé. Le montant du devis s'élève à 330.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décline la proposition de La Poste concernant la destruction des archives municipales.

Accrochage Rue du Moulin

Suite à l'accrochage entre 2 véhicules, dans l'intersection rue du Moulin / rue Jean Brion. Monsieur le maire en informe l'assemblée.

La question étant de savoir si des mesures pour éviter ce type d'événements doivent être prises, et lesquelles ?

La question est restée en suspens, sans réponse satisfaisante.

Intervent > Projet éolien

Monsieur le Maire a reçu la visite de la société Intervent (située à Mulhouse) dans le cadre d'un projet éolien : situé aux confins des territoires de Clamanges, Trécon et Bergères les Vertus. Le site compterait 6 éoliennes dont 2 seraient placées sur le territoire de la commune.

Projet éolien avec WKN (Pierre-Morains Clamanges)

Le projet éolien avec la société WKN a reçu une réponse négative de la part du préfet. Face à cette réponse, WKN a envoyé un courrier à la ministre Barbara Pompili ; ce recours s'est soldé par un échec.

WKN a fait appel de cette décision et souhaite que les communes de Pierre-Morains et de Clamanges, aidées d'un avocat, appuient ce recours. Le conseil municipal préfère obtenir plus d'informations concrètes à ce sujet avant de se prononcer sur un quelconque recours en justice.

La côte et nous

La nouvelle association de Clamanges, La Côte et nous, a émis le souhait d'utiliser le domaine public et privé dans le cadre de la mise en place de leurs sentiers de randonnées.

La réglementation du domaine public étant très complexe, il convient de prendre les renseignements législatifs qui conviennent, avant d'attribuer une autorisation d'utilisation du domaine public.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 57.